



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 23 janvier 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-57

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 50 - 35 084,34 \$, NUMÉRO 51 - 17 676,50 \$, NUMÉRO 1 - 2 145 \$ ET NUMÉRO 2 - 1 119,01 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 136 178,59 \$, NUMÉRO 53 - 226 846,68 \$, NUMÉRO 1 - 12 173,37 \$ ET NUMÉRO 2 - 7 139,60 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 51 - 9 585,24 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 48 - 2 936 504,62 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 50, 51, 1 et 2, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52, 53, 1 et 2, la liste des réquisitions numéro 51 et la liste des embauches numéro 48 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 50	Pièces de comptes à payer	35 084,34 \$	24 décembre 2007 au 4 janvier 2008
Liste PA numéro 51	Pièces de comptes à payer	17 676,50 \$	7 au 11 janvier 2008
Liste PA numéro 1	Pièces de comptes à payer	2 145,00 \$	3 et 4 janvier 2008
Liste PA numéro 2	Pièces de comptes à payer	1 119,01 \$	7 au 11 janvier 2008
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	136 178,59 \$	24 décembre 2007 au 4 janvier 2008
Liste PD numéro 53	Pièces de comptes à payer	226 846,68 \$	7 au 11 janvier 2008
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	12 173,37 \$	3 et 4 janvier 2008
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	7 139,60 \$	7 au 11 janvier 2008
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	9 585,24 \$	7 au 11 janvier 2008
Liste des embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	2 936 504,62 \$	17 au 28 décembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-58 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-01 - 219 538,53 \$ - PÉRIODE DU 3 AU 9 JANVIER 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-01, d'un montant total de 219 538,53 \$ pour la période du 3 au 9 janvier 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-59 **RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LES PRODUITS DE GÉOMATIQUE ARCGIS POUR L'ANNÉE 2008 - ESRI CANADA LIMITED - 95 038,42 \$**

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien et le droit d'utilisation des licences des logiciels de géomatique ArcGIS sont échus depuis le 31 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et que la firme ESRI Canada Limited est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien et de mise à jour de ces logiciels :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler le contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS de la firme ESRI Canada Limited, 12 Concorde Place, Suite 900, Toronto, Ontario, M3C 3R8 pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 pour un montant total de 95 038,42 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter la facture découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels de géomatique ArcGIS sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service des systèmes d'information.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
13450-555-56363	90 828,52 \$	Infrastructures - Entretien de logiciels
04-13493	4 209,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-60 **NOUVELLE ÉVALUATION DE LA VALEUR ASSURABLE DES OEUVRES DE FERNAND TOUPIN - PRÊT AU MUSÉE DU BAS-SAINT-LAURENT - AMENDEMENT DE L'ARTICLE 3**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-540 adoptée le 18 avril 2007, autorisait une nouvelle entente entre le Musée du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Gatineau pour une prolongation du prêt jusqu'au 1^{er} avril 2008 des deux œuvres de la collection permanente afin de poursuivre l'itinérance de l'exposition intitulée « Toupin, l'arpenteur des grands espaces, Surveyor of Wide Spaces » présentée dans dix musées et centres canadiens d'exposition de janvier 2004 à avril 2008;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle évaluation des œuvres de la collection permanente en 2007 a confirmé une hausse appréciable de la collection Toupin, plus particulièrement des œuvres issues de la « Suite d'automne »;

CONSIDÉRANT QUE le musée emprunteur doit assurer les deux œuvres au montant total de 24 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer l'entente de prêt modifiée entre le Musée du Bas-Saint-Laurent et la Ville de Gatineau.

Adoptée

CE-2008-61

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL CONCERNANT LE SITE DE PLANCHES À ROULETTES ADJACENT À LA PISCINE PAUL-PELLETIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis en vue de l'obtention des autorisations nécessaires afin de permettre la réalisation des travaux de construction d'égout sanitaire et pluvial concernant le site de planches à roulettes adjacent à la piscine Paul-Pelletier.

La firme CIMA+ est également autorisée à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2008-62

AUTORISER LA FIRME CIMA+ À PRÉSENTER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX AUTORITÉS COMPÉTENTES AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE LA STRUCTURE DE DÉRIVATION DU RUISSEAU MOORE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre la réalisation des travaux de construction d'une structure de dérivation du ruisseau Moore, entre la rue Saint-Dominique et la rivière des Outaouais.

La firme CIMA+ est également autorisée à présenter aux autorités compétentes concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Adoptée

CE-2008-63

SOUMISSION 2007 SI 313 - NEDCO INC. - ACHAT DE FÛTS ET DE LUMINAIRES POUR DIVERS PARCS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 30 004,03 \$ - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE, DE VAL-TÉTREAU, DES PROMENADES, DU VERSANT, DE MASSON-ANGERS ET DE BUCKINGHAM - ANDRÉ LAFRAMBOISE, ALAIN PILON, LUC ANGERS, JOSEPH DE SYLVA, LUC MONTREUIL ET JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Nedco inc., 67, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 pour l'achat de fûts et de luminaires pour divers parcs, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 30 004,03 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 décembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30388-003-56364	1 911,67 \$	Aménagement de parcs - Parc Gérard-Marchand
06-30388-040-56365	5 734,98 \$	Aménagement de parcs - Parc de l'Hôpital
06-30388-041-56366	7 646,66 \$	Aménagement de parcs - Parc Émile-Nelligan
06-30388-042-56367	3 823,32 \$	Aménagement de parcs - Parc Beauvais
06-30388-043-56368	3 823,32 \$	Aménagement de parcs - Parc Languedoc
06-30388-044-56369	3 823,32 \$	Aménagement de parcs - Parc des Noisetiers
71497-692-56370	1 911,67 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham - Aménagement - Équipement non-capitalisable
04-13493	1 329,09 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30388-042	1 884,08 \$		Aménagement de parcs - Parc Beauvais
06-30388-041		1 884,08 \$	Aménagement de parcs - Parc Émile-Nelligan

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-64*

SOUMISSION 2007 SI 307 - PLAYPOWER LT CANADA - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARC DU SHAMAL - SERVICE D'INGÉNIERIE - 61 052,32 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger un contrat à la firme Playpower LT Canada pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour le parc du Shamal, au montant total de 61 052,32 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 décembre 2007, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 adoptée le 8 octobre 2003.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	58 347,90 \$	Structures de jeux - Parc du Shamal
04-13493	2 704,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser à même les « frais d'aménagement pour fins de parcs 2 \$/m² » un montant de 58 347,90 \$ afin de financer l'aménagement du parc du Shamal et à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-65

**SOUSSION 2007 SI 274 - PLOMBERIE G. & R. ST-CYR (3874575 CANADA INC.)
- INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU - PHASE II - SERVICE DES
OPÉRATIONS DE TERRAIN - 88 561,73 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Plomberie G. & R. St-Cyr (3874575 Canada Inc.), 139, avenue Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 4J7 pour l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des secteurs de la municipalité, selon les prix unitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total approximatif de 88 561,73 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les travaux ne pourront excéder le montant de 100 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
41331-521-56371	84 638,73 \$	Installation de compteurs d'eau - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	3 923,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-66

**SOUSSION 2007 SI 314 - MONT BLEU FORD INC. - ACHAT D'UNE
FOURGONNETTE 3/4 DE TONNE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN -
38 596,48 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge à la firme Mont-Bleu Ford inc , 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, un contrat pour la fourniture d'une fourgonnette ¾ de tonne au montant de 38 596,48 \$, incluant les taxes et les options choisies, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 décembre 2007, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-006-56372	36 886,78 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Fourgon loisirs
04-13493	1 709,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-67

**SOUSSION 2007 SI 317 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE CHAUSSURES
DE SÉCURITÉ - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - TOTAL ANNUEL
DE 79 013,97 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de chaussures de sécurité pour les employés municipaux, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, le tout en conformité avec leur soumission respective déposée en date du 29 novembre 2007, à savoir :

Secteurs d'Aylmer et de Hull

Riobec Sécurité, 160, rue d'Edmonton, Gatineau, Québec, J8Y 3S6, au montant total annuel approximatif de 31 558,45 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Secteur de Gatineau

Le Spécialiste de la sécurité au travail – 3835243 Canada Inc., 154, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1C1, au montant total annuel approximatif de 35 563,98 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Secteurs de Masson-Angers et de Buckingham

L'Équipeur, 174, avenue Lépine, Gatineau, Québec, J8L 4M4, au montant total annuel approximatif de 11 891,54 \$, incluant les taxes, cette dernière étant la seule soumission reçue et conforme pour ce secteur.

Le contrat sera pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-68

DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE DE NOUVELLES RUES ET PROLONGEMENT DE RUES EXISTANTES - SECTEUR D'AYLMER

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets de lotissement ont été approuvés dans les derniers mois dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces projets implique l'ouverture de nouvelles rues et le prolongement de rues existantes et, par conséquent, la désignation de noms officiels pour ces rues;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau juge valide les nouveaux noms et les verse dans la banque de noms disponibles;

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'urbanisme du centre de services d'Aylmer a analysé les noms suggérés dans le cadre du changement global des noms de rue et en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les désignations de noms de rue proposées pour le secteur d'Aylmer, à savoir :

Nomination de nouvelles rues :

Numéro de lot	Cadastre	Nom de rue
4 114 766	du Québec	rue Coleman
14A-381 et 14B-222	rang 4, Canton de Hull	rue de la Petite-Ourse
2662-85 et 2662-92	Village d'Aylmer	rue de la Clématite
4 121 365	du Québec	rue de l'Aigle
312 (rue privée)	rang 4, Canton de Hull	croissant du Grand-Palais

Prolongement de rues existantes

14A-311 et 14B-176	rang 4, Canton de Hull	rue d'Andromède
4 114 787	du Québec	rue Edward-Langton Quirk
396	rang 4, Canton de Hull	rue du Prado

Adoptée

CE-2008-69
Abrogée par la
résolution numéro
CE-2014-274

**DÉSIGNATION DE NOMS DE RUE - OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE -
PROJET LEMAY - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE
POIRIER**

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle rue a été planifiée selon le plan du projet Lemay Construction adopté par le conseil municipal, le 4 décembre 2007, par la résolution numéro CM-2007-1290;

CONSIDÉRANT QUE la thématique des noms de rue du secteur est inspirée des désignations anthroponymiques des congrégations religieuses des Sœurs Servantes de Jésus-Marie et des Sœurs Maristes;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau a été consulté afin de valider la nouvelle appellation : Impasse de la Sœur-Mechtilde;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun et d'intérêt public de nommer la rue du projet résidentiel de Lemay Construction située près de la rue de la Sœur-Éléonore-Potvin :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le nouveau nom de rue, Impasse de la Sœur-Mechtilde, selon la thématique des désignations anthroponymiques issues des congrégations religieuses des Sœurs Servantes de Jésus-Marie et des Sœurs Maristes.

Adoptée

CE-2008-70

**DÉLÉGATION DE SIGNATURE À LA DIRECTRICE - MODULE DE
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - DEMANDES DE PERMIS,
DE CERTIFICATS D'AUTORISATION ET D'AVIS DE PROJET AUPRÈS DU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit régulièrement déposer des demandes de permis, de certificats d'autorisation et d'avis de projet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le cadre de ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs de ces permis, certificats d'autorisation et avis de projet requièrent, à l'intérieur de leur processus administratif de demande, une résolution du conseil autorisant le signataire à déposer la demande;

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire déléguer cette autorisation de façon globale plutôt que de décréter chaque demande de permis et certificat à la pièce :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la directrice du Module de l'urbanisme et du développement durable à signer et déposer toute demande de permis, de certificat d'autorisation et d'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui serait requise dans le cadre des opérations ou projets relevant de la compétence du Module.

Adoptée

CE-2008-71 **SUBVENTION DE 50 \$ - MAISON RÉALITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Maison Réalité, à l'attention de madame Anne Saumure, 10, rue Jeanne-D'Arc, Gatineau, Québec, J8Y 2H2, à titre de subvention pour mieux desservir leur clientèle.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	50 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-72 **SUBVENTION DE 500 \$ - CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE MASSON-ANGERS - LES LAMES DE FEU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre du Club de patinage artistique de Masson-Angers, à l'attention de madame Jacinthe Maltais, 555, rue Milks, Gatineau, Québec, J8P 6E3, à titre de subvention pour les activités de l'équipe les « Lames de Feu ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-73 **SUBVENTION DE 600 \$ - CLUB DIAMANT SACRÉ-COEUR - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre du Club Diamant Sacré-Cœur, à l'attention de madame Simone Beauchemin, présidente, 20, rue Mance, appartement 804, Gatineau, Québec, J8X 4B8, à titre de subvention pour les activités de loisirs du club.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	600 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-74

SUBVENTION DE 5 000 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON - FÊTE DE QUARTIER - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - LUC ANGERS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre du Comité des Partenaires du secteur Le Baron, à l'attention de madame Anne Boutin, trésorière, 448, rue de Pointe-Gatineau, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour l'organisation de la fête de quartier 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11411-972	5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71491-692	5 000 \$		Luc Angers - Des Promenades - Aménagement - Équipement non-capitalisable
11411-972		5 000 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-75

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2008 DE LA VILLE DE GATINEAU AUX ASSOCIATIONS MUNICIPALES TELLES QUE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque aux associations municipales suivantes pour le paiement de la cotisation annuelle 2008 de la Ville de Gatineau :

Associations municipales	Montant
Union des municipalités du Québec	154 261,70 \$ incluant les taxes
Fédération canadienne des municipalités	28 670,63 \$ non taxable

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	28 670,63 \$	Conseil municipal - Cotisations
11100-494	147 428,40 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	6 833,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-76

AUTORISER LE PAIEMENT DE LA COTISATION 2007 DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAIRES FRANCOPHONES (AIMF)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 3.500 euros (montant converti estimatif 5 278,35 \$) à l'ordre de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) pour la cotisation annuelle 2007 de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
05-13110	5 278,35 \$	Comptes à payer - Général

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-77

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER YVON BOUCHER AU COLLOQUE ANNUEL DE LA FONDATION DE L'ENTREPRENEURSHIP - QUÉBEC - 20 ET 21 FÉVRIER 2008 - 1 700 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Yvon Boucher à assister au colloque annuel de la Fondation de l'entrepreneurship qui se tiendra à Québec les 20 et 21 février 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 468,43 \$, incluant les taxes, à l'ordre de la Fondation de l'entrepreneurship, 55, rue Marie-de-l'Incarnation, bureau 201, Québec, Québec, G1N 3E9, concernant les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives pour une dépense maximale de 1 700 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30024	1 700 \$	Conseil municipal - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-78

SUBVENTION DE 700 \$ - CENTRE DES ÂÎNÉS DE RIVIERA ET DES ENVIRONS INC. - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LIMBOUR ET DES RIVERAINS - SIMON RACINE ET DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Centre des aînés de Riviera et des Environs inc., à l'attention de monsieur Guy Trépanier, président, 288, rue Lebaudy, Gatineau, Québec, J8V 3W4, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour ses membres.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	350 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	350 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-79

SUBVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU BAL MASQUÉ DE LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 26 JANVIER 2008 - 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Patrice Martin et madame la conseillère Louise Poirier à subventionner cette activité pour un montant de 200 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	100 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - De Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-80

DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU LAROCQUE - CABINET DU MAIRE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Larocque a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à payer les montants qui lui sont dus.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA DÉMISSION
Mathieu Larocque, attaché de presse	Cabinet du maire	30 novembre 2007

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier monsieur Mathieu Larocque pour ses services à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-81

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR PASCAL MALO AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN DE PISCINES - DIRECTION ADJOINTE - SERVICE DES OPÉRATIONS - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire de monsieur Pascal Malo dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Pascal Malo, préposé à l'entretien des piscines à la Direction adjointe au Service des opérations de la Division de l'entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le salaire de M. Malo sera celui de la classe 1 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71331-138 – Complexe aquatique Paul-Pelletier – Occasionnels – Cols bleus, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-82

RETRAITE DE MESSIEURS LUC TRÉPANIER, MARCEL GAUTHIER, DENIS LADOUCEUR ET PIERRE LAFONTAINE - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE messieurs Luc Trépanier, Marcel Gauthier, Denis Ladouceur et Pierre Lafontaine ont confirmé qu'ils prendront leur retraite :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser les sommes qui leur sont dues à la date de leur retraite.

NOM DE L'EMPLOYÉ	SERVICE	ANNÉES DE SERVICE	DATE PRÉVUE DE LA RETRAITE
Luc Trépanier, contrôleur	Module des infrastructures et de l'environnement	20 ans et 2 mois	1 ^{er} janvier 2008
Marcel Gauthier, agent-patrouilleur	Service de police	33 ans et 9 mois	1 ^{er} janvier 2008
Denis Ladouceur, sergent détective	Service de police	31 ans et 6 mois	1 ^{er} avril 2008
Pierre Lafontaine, agent	Service de police	32 ans et 4 mois	1 ^{er} mai 2008

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires des services concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à messieurs Luc Trépanier, Marcel Gauthier, Denis Ladouceur et Pierre Lafontaine leurs plus sincères remerciements pour leurs années de service à la Ville de Gatineau.

Un certificat du trésorier a été émis le 18 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-83

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101072

CONSIDÉRANT QUE le 15 août 2007 l'employé 101072 a reçu un ordre clair de son chef aux opérations et l'employé a indiqué qu'il refusait d'y obéir;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2007 l'employé a quitté ses fonctions, compromettant ainsi la bonne marche des opérations, et ce, malgré l'ordre clair de son chef aux opérations de demeurer en poste à une autre caserne;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enquête disciplinaire afin d'obtenir des éclaircissements de la part de l'employé quant aux faits et circonstances de l'événement;

CONSIDÉRANT QU'il a été établi que l'employé a fait preuve d'insubordination de façon délibérée et réfléchie;

CONSIDÉRANT QUE certains facteurs aggravants, certains facteurs atténuants et l'état de la jurisprudence en matière de mesure disciplinaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la mesure disciplinaire de 2 jours sans traitement pour l'événement du 16 août 2007 à l'employé numéro 101072. Les dates de la suspension seront déterminées par le directeur du service en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-84

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101007

CONSIDÉRANT QUE le 8 janvier 2008 l'employé 101007 a tenu des propos grossiers, injurieux et menaçants envers son chef aux opérations en devoir;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une enquête disciplinaire le 14 janvier 2008 afin d'obtenir des éclaircissements et explications de la part de l'employé quant aux faits;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 101007 a refusé de répondre aux questions lors de la rencontre d'enquête disciplinaire;

CONSIDÉRANT le code d'éthique en vigueur à la Ville, les valeurs organisationnelles privilégiées ainsi que la considération des facteurs atténuants et aggravants et l'état de la jurisprudence en matière de mesure disciplinaire pour des cas de même nature :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE pour l'événement du 8 janvier 2008, ce comité impose une suspension sans traitement de 10 jours à l'employé 101007.

Les dates des suspensions seront déterminées par le directeur du service en conformité avec les délais prescrits par la convention collective.

Adoptée

CE-2008-85

REQUÊTE EN SUSPENSION OU RÉVOCATION DU PERMIS D'ALCOOL POUR SO SETO, FAISANT AFFAIRES SOUS LA DÉNOMINATION SOCIALE DE RESTAURANT JARDIN DE BAMBOO - 87, RUE PRINCIPALE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

CONSIDÉRANT QUE So Seto, faisant affaires sous la dénomination sociale de Restaurant Jardin de Bamboo, est titulaire de trois permis d'alcool émis par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la titulaire des permis d'alcool a contrevenu à plusieurs dispositions de la Loi sur les permis d'alcool et la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police a eu à intervenir à plusieurs reprises pour des actes de vandalisme, de voies de fait et d'atteinte à la tranquillité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'agir rapidement pour mettre un terme aux actes ci-dessus énumérés et d'infractions aux lois et règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les procureurs de la Ville de Gatineau ou son mandataire à déposer devant la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec une requête en suspension ou révocation des permis d'alcool du titulaire.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif